

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN**

Nombres de membres :

Séance du vendredi 30 mars 2018

En exercice : 3

Présents ou représentés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3

Date de la convocation : 23/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le 30 mars à 9 heures 00, le Conseil d'administration de cette régie dotée de la personnalité morale régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Cogolin,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADA - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le :
Visa du : - 4 AVR. 2018
Formalités de publicité effectuées, le :

- 4 AVR. 2018

Monsieur le Président expose que l'immeuble cédé par de M. et Mme Gérard LAURENT, situé à La Galiote, Les Marines de Cogolin à Cogolin et constitué des lots N° 555, 558, 596, 598 et 599, section BE, parcelle est complété par des places de garage et un casier d'armement appartenant à Mme Marie LAURENT épouse WILFRED demeurant à DUBAI (Emirats Arabes Unis) Dubai Marina, poBOX 215319 Emirates Crown App 5902..

Il est donc envisagé d'acquérir ces lots.

L'acquisition porte sur les lots 460, 463, 488 et 549 constitués comme suit:

Lot numéro quatre cent soixante (460)

Un emplacement de garage sis au niveau 2 du bâtiment H, portant le numéro 3 du plan du parking numéro 6,

Et les six /cent millièmes (6 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent soixante-trois (463)

Un emplacement de garage sis au niveau 2, portant le numéro 6 du plan du parking numéro 6

Et les six /cent millièmes (6 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent quatre-vingt-huit (488)

Un emplacement de garage sis au niveau 1, portant le numéro 10 du plan des parkings.

Et les neuf /cent millièmes (9 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante-neuf (549)

Un casier d'armement au niveau 1 portant le numéro 51 du plan.

Et les trois /cent millièmes (3 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Le prix des trois emplacements de garage est fixé à 45 000 euros et celui du casier d'armement à 10 000 euros.

La valeur de ces biens étant inférieure à 180 000 euros, leur acquisition ne donne pas lieu à consultation de la Direction Générale des Finances publiques.

C'est pourquoi, au regard de l'utilité de ces biens pour compléter l'immeuble acquis auprès des époux LAURENT et du prix proposé par Mme Marie LAURENT épouse WILFRED d'un montant de 55 000 €, il est proposé au Conseil d'administration d'acquérir ces quatre lots au prix de 55 000 €.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

D'accepter l'acquisition des lots 460, 463, 488 et 549 cadastrés BE 25 sis La Galiote, les Marines de Cogolin, appartenant à Mme Marie LAURENT épouse WILFRED demeurant à DUBAI (Emirats Arabes Unis) Dubai Marina, poBOX 215319 Emirates Crown App 5902.

- au prix de 55 000 €, étant entendu que les frais se rapportant à cette acquisition seront à la charge de la Régie du port;
- De désigner la SCP Alban ONORATI et Laurence BRU, Notaires Associés dont le siège social est 14 Rue Gambetta à 83310 COGOLIN en qualité de notaire chargé de la vente ;
- D'autoriser Monsieur le directeur de la Régie aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, **A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,
Le Président,



Marc Étienne LANSADE